

RIUESS - XIIIème Rencontres
ANGERS - France
5 au 7 juin 2013

**Penser et faire l'ESS aujourd'hui.
*Valeurs, Statuts, Projets ?***

www.riuess.org
<http://riuess2013.sciencesconf.org>

"La professionnalisation des SIAE :

entre désir de reconnaissance et déni de la fonction de responsable."

Titre de la communication	La professionnalisation des SIAE : entre désir de reconnaissance et déni de la fonction de responsable
Nom et prénom de la personne référente	Eric Creusat
Noms et prénoms des personnes associées	Bernard Balzani Renaud Garcia-Bardidia
Fonctions	- Responsable d'établissement à caractère social Master Métiers de l'Insertion par l'Activité Economique (ISAM-IAE Nancy) - Maître de Conférence en Sociologie MIAE/ISAM-IAE Nancy, 2L2S - Maître de Conférences en sciences de gestion ISAM-IAE Nancy, CEREFIGE Nancy
Institution (laboratoire, université, entreprise)	Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales (2L2S – Nancy) de l'Université de Lorraine CEREFIGE/ISAM-IAE Nancy/Université de Lorraine
Adresse complète Courrier et Mail	23 bd Albert 1 ^{er} – CO 3397 – 54 015 Nancy cedex bernard.balzani@univ-lorraine.fr creusat.e@wanadoo.fr renaud.garcia-bardidia@univ-lorraine.fr

1. Introduction

D'octobre 2011 à Septembre 2012, une étude qualitative a été conduite auprès des responsables de structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) des Vosges, sur le déni de reconnaissance de leur activité. L'analyse des entretiens a permis d'appréhender la nature et les processus de construction du problème. Sur les 38 structures du département, 21 ont répondu positivement.

Répartition des SIAE participantes selon le statut et le type ¹

Total : 21	statut		type			
Répartition	Association	EURL	ACI	AI	EI	Entreprise Solidaire
	19	2	14	3	3	1
Point de saturation : 13	12	1	7	3	3	0

Notre hypothèse est que le désir de reconnaissance se comprend comme une manifestation des tensions identitaires vécues au sein du groupe dans sa relation à Autrui, engendrées par les reconfigurations des politiques publiques, traduisant un changement paradigmatique de la « société » et de « l'individu ». De même, il exprime l'impossible transgression des cadres culturels et psychosociaux construisant l'identité héritée du « travailleur social », par ces professionnels. Dans notre approche, l'analyse des discours vise à caractériser les processus sociaux permettant d'expliquer la situation des individus, les caractéristiques structurelles de ces situations et les logiques d'action ou encore identifier les déterminants sociétaux à l'œuvre dans les pratiques individuelles des permanents des SIAE. Etre reconnu comme responsable d'une SIAE n'est pas réductible à la maîtrise de gestes et comportements professionnels liée à l'activité de permanent (responsable ou pas) mais renvoie pareillement à une accréditation d'une qualité normative délivrée par Autrui et à une exigence de justice.

Toutefois, cette explication n'épuise pas la question. En effet, ce désir de reconnaissance vise à acquérir un statut social permettant une participation jugée « juste » à la vie sociale. Cette recherche permet de vérifier sur le terrain qu'il est essentiellement une attente d'un acte de confirmation intersubjective par Autrui, des capacités et qualités « morales » que se prêtent les individus ou groupes.

A la suite, elle a permis de saisir le sens du déni en analysant les processus de formation : (i) avec les pouvoirs publics et partenaires locaux, le mépris comme évitement de toutes forme et source de conflictualité interdisant la possibilité d'une lutte pour la reconnaissance,

¹ Abréviations. EURL : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, ACI : atelier et chantier d'insertion, AI : association intermédiaire et EI : entreprise d'insertion.

l'ignorance « politique » de l'activité enfin ; la structuration des modalités de concertation et le jeu des réseaux d'élus locaux excluant les professionnels de l'IAE (logiques de clôture) ; et, (ii) au sein même du groupe « responsables de SIAE », la dépendance au sentier expliquant le maintien de formes opératoires au détriment de nouvelles plus efficaces et l'absence d'une communauté du fait de l'émiettement du champ entre réseaux non coopératifs et de l'insuffisante construction des « métiers de l'IAE ». Ces facteurs s'interpénètrent en un enchevêtrement de causes et d'effets. En conclusion, est explorée la question de la lutte pour la reconnaissance.

Cette étude montre, à partir de l'exemple Québécois, qu'une démarche articulée sur l'empowerment et le développement territorial intégré, ouvre des perspectives pour la reconnaissance de ce secteur et de ses permanents.

2. Le rôle des agents extérieurs dans la construction du déni de reconnaissance

Dans un premier développement, l'examen porte sur les interactions entre les responsables de SIAE et leurs divers interlocuteurs dans l'élaboration des représentations et des formes des « métiers de l'insertion ».

De l'exploitation des entretiens, il ressort un constat général : la conception même du travail d'insertion est battue en brèche par l'émergence et la prégnance d'un discours institutionnel modifiant les cadres opératoires et consécutivement les finalités des « métiers de l'IAE ». Il convient à la suite de saisir le sens de ce processus pour chaque interlocuteur.

La représentation d'une SIAE pour les élus locaux repose sur la méconnaissance de son activité. Les structures sont en effet réduites à une fonction d'amortisseur social utile dans la gestion des populations exclues. En ce sens, elles sont des moyens au service des politiques publiques, au même titre qu'un centre social, une mission locale..., ce qui accroît *in fine* leur invisibilité.

Pour les cas étudiés, la reconnaissance des SIAE est d'abord fonction du degré de compétence et de formation des élus et de leurs compréhensions du phénomène de l'exclusion sociale. Cela se manifeste au niveau d'un territoire par l'existence ou non de politique volontariste dans le traitement de cette question. Mais ce qui est davantage singulier, est que cette représentation est symptomatique de leur conception de la place de l'individu dans la société et exprime fréquemment leurs difficultés à répondre à ce genre d'enjeux sociétaux. Ainsi, parce que la question de l'insertion n'est pas intégrée dans sa vision du monde, un élu n'a pas à s'en préoccuper.

Par ailleurs, la particularité de la relation entre ces deux acteurs est de faire l'objet d'une procédure de contractualisation, permettant aux SIAE de bénéficier de biens et de services à titre gratuit. Les relations alors entretenues avec les mairies conduisent à poser la question du possible lien de subordination économique. Sur ce point, ce qu'observent les responsables de SIAE, notamment d'ACI, est la trop fréquente confusion entre leur structure et les services municipaux, opérée par les publics. Cette ambivalence concourt à l'indistinction de ces structures comme entités professionnelles spécifiques et autonomes.

De surcroît, les SIAE ne sont pas identifiées comme de possibles interlocuteurs auprès des décideurs locaux en matière de développement local social et économique. Cette éviction de ce champ de concertation et d'initiative illustre derechef la manière dont la méconnaissance atteint l'identité même des professionnels ; en ce cas, « il s'agit de l'estime de soi qui s'adresse à la valeur personnelle et à la capacité de poursuivre le bonheur selon sa conception de la vie bonne » [Ricoeur P. (2005), p127]. En somme, l'imputabilité du déni de reconnaissance tiendrait à l'exclusive dans le comportement de ce partenaire externe. Pourtant, l'exploitation des entretiens permet d'apporter un autre éclairage. Cette situation de négation des capacités et potentialités des SIAE se construit pareillement par les professionnels. Elle dépend en effet de l'aptitude des responsables de structure à intégrer cette dimension « développement local » dans leurs pratiques et leur conception même de leur métier. En situation, cette compétence professionnelle n'est *a priori* ni ambitionnée, ni acceptée. Les postures prises par les permanents des structures (constat, refus, engagement *a minima*) traduisent cette difficulté à se positionner pleinement comme partenaires auprès des décideurs. Toutefois, l'absence des SIAE dans le champ du développement local s'explique davantage par les logiques de clôture animant et organisant le champ politique local, notamment le cadre de la participation à la démocratie locale et la configuration des interactions élus/Etat/acteurs locaux. Ce processus interdisant l'accession de nouveaux entrants dans l'espace politique décisionnel repose sur un mécanisme de délégitimation des capacités - potentielles ou avérées - des SIAE en matière d'expertise technique et d'analyse des phénomènes d'exclusion. Ces logiques de clôture instituent donc des barrières à l'entrée à tout candidat parce que potentiellement source de dérégulation des systèmes de représentation politique et des relations de pouvoir existantes. En somme, les SIAE sont tenues à assumer leur fonction d'amortisseur social. Cette assignation utilitariste se réalise en situation concrète de travail par la mise en œuvre des modalités d'exercice spécifiées dans la circulaire DGEFP n° 2008-21 du 10 décembre 2008. Ce processus d'instrumentalisation se trouve de ce fait

légitimer et renforcer par le rôle tenu par les institutionnels (conseil général, direccte, pôle emploi,...).

« Justifier et sanctionner » définit le type de relations imposées par ces derniers. L'analyse des entretiens permet d'en caractériser les processus et significations. Les relations avec les institutionnels correspondent à une expérience vécue par les responsables de SIAE, du mépris. En cela, le mal-être des professionnels est la manifestation de ce processus de déclassement. Ainsi la remise en cause des valeurs propres aux « métiers de l'IAE » relatives aux conditions et finalités de l'accompagnement social et professionnel des individus vers l'atteinte de leur pleine autonomie, se construit à travers la mise sous tutelle administrative de l'activité et par l'absence de lisibilité des politiques publiques de lutte contre l'exclusion. En pratique, mépriser signifie se dérober à l'affrontement entre deux approches de l'IAE. Cette conduite permet d'exclure de fait les permanents des SIAE en les confinant à un rôle d'opérateurs privés de placement. Le lien s'inscrit alors dans un cadre non coopératif où seule prévaut la relation marchande entre un donneur d'ordre et son prestataire. Installé dans ce dispositif, il appartient au seul responsable de concilier des objectifs contradictoires pour pouvoir continuer à exercer son métier selon ses valeurs tout en satisfaisant son « client » institutionnel. C'est pourquoi le discours sur les valeurs du métier doit être entendu comme une forme d'expression revendicatrice. Cette emprise administrative se réalise grâce à l'imposition de procédures quantitatives : nombre de sortie positive, évaluation, ... et de contrôle : dialogue de gestion et modalités de conventionnement. Lors des entretiens, les responsables de structure se sont largement exprimés sur le sens de cet encadrement : « *En général, quand c'est une convention tripartite, c'est écrit avec les trois, sauf que nous ... la convention, le INSTITUTION nous la tend, tu la signes et tu te tais* »² ou encore « *Par le biais du travail et des différents compte-rendus, les trucs et les machins que l'on doit faire en permanence parce que l'on nous les impose, il y a des relations qui sont constantes* ». La nature de cette relation interdit toute possibilité de co-élaboration d'un projet territorialisé d'insertion. Seule demeure comme critère de compréhension, la rationalisation quantifiable des réalités sociales par essence complexes : « *Et moi, j'ai un esprit comptable et je m'aperçois qu'eux mêmes, on est dans la comptabilité, on est dans leur comptabilité, point.* ». Ce dispositif a pour conséquence de reconfigurer l'activité de l'IAE : « *Nous, on est obligé de fermer notre bec parce que l'on est obligé de la faire comme on nous le dit parce qu'après*

² Les parties en italique sont des extraits des entretiens réalisés auprès des responsables de SIAE des Vosges. Pour préserver l'anonymat, les noms des structures, des partenaires et des lieux ne sont pas précisés.

vous pouvez bien dire ce que vous voulez ». Cette évolution entraîne une perte de sens de son métier.

Face à cette irrépressible montée de la standardisation de leur activité, les permanents adoptent deux comportements stratégiques : celui de l'acceptation de la normalisation ou celui de la poursuite de leur métier en « contre- bande » définissant une posture d'adaptation au formalisme imposé pour pouvoir se créer des marges d'autonomie : *« J'ai envie de dire qu'à chaque fois, il faut prendre des petits biais, il faut être malin, contourner les obstacles »*. Les professionnels tentent en adoptant un comportement stratégique de trouver un point d'équilibre entre normalisation voulue par l'action publique et éthique de métier.

Ce comportement peut se comprendre à partir de la notion développée par Max Weber de rationalité quant aux buts (en finalités), désignant une action utilisant des moyens adaptés aux fins visées. Une convergence se réalise alors entre les buts, les moyens et les conséquences prévisibles de l'action sociale. Pris dans cette dynamique d'injonctions contradictoires, les professionnels doivent en permanence pallier aux effets déstabilisateurs des politiques publiques pour préserver le sens de leur action. De surcroît, l'impact de ces dispositifs est renforcé par l'incertitude permanente pesant sur les financements et les modalités pratiques d'exercice. L'imprévisibilité devient la norme de fonctionnement et concourt au processus d'usure professionnelle. Il reste que cette recherche du point d'équilibre entre finalités divergentes crée une situation d'ambivalence favorable à la dynamique de rupture identitaire. Néanmoins, les mutations des pratiques professionnelles comme les atteintes à la professionnalité n'ont pas abouti à la formulation explicite d'une identité nouvelle de responsable de SIAE, mais engendré un lent processus de dévalorisation des compétences et capacités de gestion et d'innovation. En résumé, le travailleur social s'efface au profit du prestataire. Le positionnement des pouvoirs publics renvoie à une volonté d'homogénéisation des activités. En ce sens, cette transformation s'explique par l'isomorphisme institutionnel coercitif définissant «un processus contraignant qui force une unité dans une population à ressembler aux autres unités de cette population qui font face au même ensemble de conditions environnementales » [DiMaggio P.J. & Powell W.(1983), p 149].

L'exploitation des entretiens permet enfin d'observer la formation et la signification d'une opinion publique. Un élément ressort de cette analyse : la valeur sociale des « métiers de l'IAE » est intrinsèquement liée aux représentations sociales du « salarié en insertion », intervenant *in fine* dans le processus d'élaboration du déni de reconnaissance. Pour cet examen, deux catégories sont identifiées les entrepreneurs et la population locale. Pour les dirigeants, la relation entretenue avec les professionnels s'ancre dans la problématique du

retour à l'emploi des salariés en insertion, ce qui somme toute est l'une des finalités de l'IAE. Pour autant, ce lien se caractérise par une certaine hostilité des chefs d'entreprise pour qui les SIAE représentent une forme de concurrence déloyale et – ou des lieux de relégation sociale. Pour y faire face, les responsables de structure adoptent un discours d'inspiration entrepreneuriale. Autrement dit, ils ne se présentent plus comme travailleurs sociaux mais vendent les compétences de leurs salariés « prêts à l'emploi ». Aussi, la fonction commerciale apparaît très présente dans les discours. Néanmoins, cette assimilation du vocable entrepreneurial n'induit pas une remise en cause des cadres identitaires mais fait apparaître une nouvelle personnalité du responsable de SIAE proche de celle du dirigeant de PME. Plus généralement, l'opinion publique qualifie les salariés en insertion, de « cas sociaux », voire de « profiteurs ». Ces qualifications mettent en évidence la dimension symbolique de la disqualification sociale. De la sorte, elles établissent une distinction entre un Entre-Soi formé de la population "normale" et cet Autre "coupable" de sa situation. Ainsi, la qualité de salarié en insertion renvoie « indirectement à l'idée de stagnation quasi volontaire dans une situation de dépendance sociale » [Paugam S. (2009), p XV]. C'est la raison pour laquelle le déni de reconnaissance des SIAE est consubstantiel à la stigmatisation du public en insertion. Par ailleurs, cette opinion n'est pas différente pour les publics fréquentant régulièrement ces salariés, notamment ceux des ACI spécialisés dans le maraichage. La relation entre un adhérent et une SIAE est celle d'un client avec son fournisseur, inscrite exclusivement dans le cadre d'un échange marchand. Mais ce qui est repérée également à travers les entretiens, est l'intériorisation de cette opinion publique, par les permanents. Sur ce point, il est à remarquer que les noms des structures se réfèrent fréquemment à un registre misérabiliste. Finalement, la stigmatisation des publics en insertion dépend du rapport symbolique entretenu par les responsables de SIAE avec la pauvreté et l'exclusion. Se pose alors la question du sens du discours volontariste tenu par les permanents fondé sur le rejet de l'occupationnel et l'affirmation de la priorité accordée au retour à l'emploi. Tout bien considéré, ce discours est de l'ordre de la justification, autrement dit, l'énonciation de stratégies de justification des acteurs indépendamment des faits objectivables.

Le déni de reconnaissance des SIAE demeure un problème complexe dont l'origine ne peut être contenue à des causes externes. Par conséquent, saisir en quoi les relations et les représentations au sein même du groupe « responsables de SIAE » concourent à la formation du déni de reconnaissance, est l'objet de ce développement. L'observation porte sur le rapport entre les permanents et leurs instances représentatives : CDIAE, têtes de réseau et collectif ; et, les relations interpersonnelles au sein du groupe professionnel.

Cette approche conduit en définitif à interroger l'existence même d'une identité professionnelle. La démarche consiste dans un premier temps à déterminer la structuration de l'espace interactionnel.

L'analyse des relations avec le CDIAE pose la question de sa légitimité pour les professionnels. Pour ces derniers, le CDIAE est une organisation dont l'utilité comme le fonctionnement sont sévèrement discutés. Cette compréhension s'appuie sur la critique de sa capacité décisionnelle, notamment par rapport aux attentes concrètes des SIAE. Il apparaît comme une instance opaque communiquant peu ou pas, sans lien avec les situations réelles de travail : « *Le retour que j'en ai, c'est que cela ne sert à rien ... puisqu'ils se voient tous les six mois pour se dire que la prochaine fois, ils vont faire quelque chose* » ou encore « *Par rapport aux demandes que l'on a exprimées, ...je n'ai pas l'impression que ce soit adapté un outil adapté aux enjeux* ». C'est l'intérêt même des regroupements professionnels dits « têtes de réseau » (Ureil, Fnars, Corail, Chantier Ecole, Cocagne pour ce département) qui est controversé, du fait de leur incapacité apparente à être pleinement acteurs du développement de l'IAE. Ce jugement porte d'abord sur ses capacités de base, telles que définies par Paul Ricoeur en pouvoir agir, pouvoir dire et pouvoir raconter [Ricoeur P. (2005)]. En définitive, les têtes de réseau contribuent au déni de reconnaissance. Ce que met également en évidence l'analyse, est cette dichotomie entre légalité et légitimité d'une organisation de représentation. Le lien d'appartenance est si tenu que les professionnels – y compris adhérents – ne se reconnaissent peu ou pas dans ces structures. En effet, l'adhésion à l'une d'entre elles est souvent une sorte de trace de l'origine de la SIAE locale. Son utilité se borne à ses services d'information et de formation, et, à son aptitude à être un lieu de rencontre. Il demeure que les têtes de réseau ne constituent pas en état des espaces sociaux de construction identitaire. Enfin, dans les Vosges, une forme singulière de coopération existe : le collectif. Ce groupement *ad hoc* de certaines structures locales, aujourd'hui en sommeil, a pour vocation de défendre leurs intérêts et promouvoir leurs activités. Puisque l'intervention de cette forme organisationnelle s'appuie sur les revendications exprimées par les structures locales, il devrait être *de facto* reconnu comme un espace de convergence revendicatrice et de construction identitaire. Or, l'examen aboutit à une conclusion contraire. Les motifs de rejet portent également sur la pertinence même de cette organisation et les motivations réelles de ses promoteurs. En fait, à l'instar des têtes de réseau perçus comme des groupements de défense d'intérêts particuliers dont l'objet et la finalité ne sont pas de penser l'insertion, mais

de préserver les cadres institutionnels économiques du secteur (financement, ...), le collectif ne peut être pour ces motifs identiques, reconnu comme une instance revendicatrice. Pour les responsables en entretien, ces groupements interviennent non pas pour faire taire une injustice mais pour maintenir un statu quo, s'inscrivant dans une logique exclusivement consensuelle. Toutefois, en poursuivant l'exploitation des discours, il ressort que l'impossibilité de coopération inter SIAE tient uniquement dans une divergence d'interprétation et de positionnement personnels sur les moyens pour défendre les intérêts des structures locales. Les permanents optent pour une stratégie définie exclusivement par le contexte local. C'est pourquoi la polarisation des relations professionnelles dans un cadre territorialisé et partenarial restreint bloque la construction d'un espace général de reconnaissance. Le positionnement des responsables traduit en somme l'inacceptabilité sociale d'un projet communautaire pour lequel ni l'adhésion (appropriation), ni la praticabilité (pertinence du projet au regard de ces professionnels) et ni la légitimité (comptabilité de représentations) ne sont reconnus par eux. Les réactions des responsables à l'égard du collectif sont équivoques : à la fois, enclins à privilégier fortement le réseau de proximité et défiants à l'égard d'initiatives intégratives et globalisantes tout en affirmant concurremment le nécessaire dépassement de l'ancrage local pour atteindre un niveau d'action plus large. Somme toute, les postures prises résultent du rapport conflictuel au Réel, entre le « modèle idéal » et le « modèle pratique » [Dubar C. (2000), p 140]. Dès lors, l'introduction d'un nouveau paramètre tel que la coopération peut engendrer un processus de restructuration des cadres de l'intervention professionnelle, constituant une perte de l'investissement initial consenti dans la constitution des réseaux professionnels et dans l'organisation du travail, sans certitude de l'obtention d'un gain. Ce type de comportement est qualifié par Douglas C. North, de « dépendance au sentier ». Le calcul avantage/coût d'une transformation radicale du secteur de l'IAE explique le maintien du modèle existant. C'est pourquoi toute modification du secteur ne peut s'envisager pour lors que par une mesure externe comme la circulaire DGEFP n° 2008-21. A ce propos, la critique adressée à l'Etat peut être comprise comme une expression de « dépendance au sentier ». Toutefois, cette approche n'épuise pas totalement le sujet. En effet, les dimensions intersubjectives sont à considérer pour davantage comprendre ce phénomène de désir incertain de reconnaissance. Pour ce, il faut observer les relations interpersonnelles hors réseau structuré. Les permanents établissent une hiérarchie entre SIAE en considérant le nombre de salariés, le poids économique et l'activité, ce qui se traduit en termes de petites et grosses structures. Ces distinctions sont essentiellement symboliques établissant une barrière infranchissable, expliquant consécutivement

l'impossibilité à coopérer voire à mutualiser tout ou une partie de leurs services. Simultanément, les responsables participent à des réseaux affinitaires de proximité se caractérisant par l'entraide technique et la fonction réparatrice des identités professionnelles : « *Il y a une qualité de relationnel entre toutes les structures (du secteur) qui fait que, à la limite, je n'ai pas besoin des autres...* » ou encore « *On ne se voit pas tout le temps, on échange souvent avec SIAE, je les vois régulièrement une fois par mois, on mange ensemble et on discute un petit peu des problèmes que l'on rencontre.* ». En somme, le réseau n'existe que pour dépasser les logiques de résolution de problèmes en développant des dynamiques de valorisation de l'action du responsable de SIAE. De la sorte, il permet de sortir partiellement du dilemme du déni reconnaissance. Pour conclure, la question du déni de reconnaissance doit être examinée différemment en recherchant au premier chef, l'existence d'une communauté de sens. L'analyse des données permet d'identifier un partage *a minima* d'objectifs professionnels portant sur la finalité même du travail d'insertion, défini comme un processus co-élaboré avec le salarié en insertion visant l'atteinte de sa pleine autonomie sociale, économique et culturelle. Ce postulat détermine un cadre de travail : une posture commune (le rejet de l'occupationnel), une méthode (: l'accompagnement social et professionnel) et un environnement entrepreneurial comme support de l'intervention. Il ressort de cette observation que la question du déni tient pareillement dans l'impossible arrangement entre une représentation commune des finalités du métier et le fractionnement du secteur en sous ensemble affinitaire clos. Et de là, l'absence d'espace communautaire reconnu interdit l'auto-catégorisation par les permanents en un groupe d'appartenance professionnelle permettant à chacun d'acquérir une légitimité et de se reconnaître comme singulier et semblable. En effet, les réseaux existants y compris affinitaires n'engagent pas l'individu dans une démarche réflexive mais dans des logiques défensives et réparatrices. De surcroît, ils ne permettent pas l'adhésion à des objectifs communs. De la sorte, les objectifs poursuivis par ces réseaux empêchent toute forme de transactions intersubjective concourant à la formation d'une identité « métiers de l'IAE » étayée sur une éthique et une pratique professionnelles partagées et communes. C'est en somme la possibilité même d'un métier de l'insertion qui est questionnée. Exercer ce métier se comprend comme l'ensemble des actions d'insertion mobilisant « une expertise propre et la maîtrise autonome de l'acte productif » [Osty F. (2010), p 57] ayant une utilité sociale avérée et permettant aux permanents d'en tirer un revenu d'existence. Se référer aux « métiers de l'IAE désigne « pour les individus ... l'horizon de projection donnant sens à l'expérience de travail... une manière de revalorisation symbolique de (.) fonctions et d'organisation de filières d'emplois » [Osty F. (2010), p. 19].

3. Une profession à définir : le rôle des responsables de SIAE et l'empowerment comme moyen

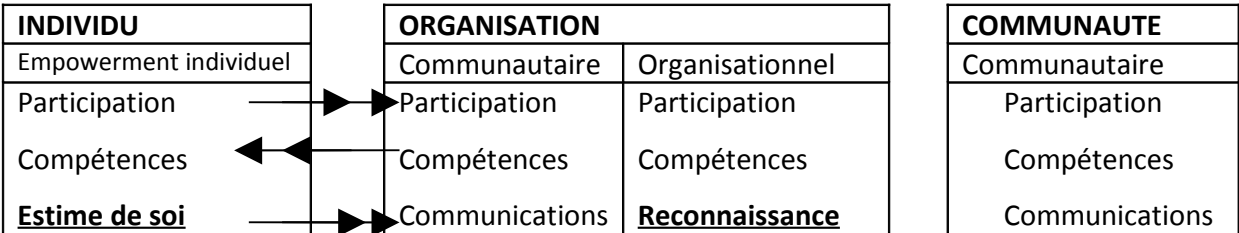
S'appuyant sur les travaux de Raymond Bourdoncle et de Richard Wittorski, la recherche porte sur le possible lien de causalité entre le processus inabouti de professionnalisation et le déni de reconnaissance. En regard au cadre de référence retenu [Bourdoncle R. (2000)], l'analyse pointe quatre points de dissimilitude sur les cinq critères de définition. D'une part, l'absence d'un cursus universitaire de type LMD ou de filières complètes de formation constitue un obstacle à la mutation de l'activité en une profession. Par ailleurs, les formations existantes ne reposent pas sur une analyse partagée et commune des pratiques et connaissances professionnelles. De plus, l'offre de formation renvoie d'abord sur la traduction concrète d'une représentation du métier et non sur son examen critique. Or, l'universitarisation, comme reconnaissance par l'intégration à l'université, constitue une étape fondamentale pour accéder au statut de profession. D'autre part, les organisations professionnelles du fait de leur éparpillement ne contribuent pas à l'émergence d'un mouvement unitaire. Ensuite, le cadre éthique et déontologique reste inexistant. Enfin, la construction d'une identité professionnelle « IAE » reste à un stade embryonnaire, ce qui signifie consécutivement que le processus de reconnaissance de l'autonomie et de la spécificité du secteur de l'IAE ne peut se réaliser. Ce qui conduit à approcher différemment ce problème en posant comme hypothèse que l'essence même de la non reconnaissance du métier se trouve dans l'histoire des SIAE. L'analyse des motifs de création montre qu'une structure d'insertion est d'abord envisagée comme une activité complémentaire à l'action sociale. Aussi, l'IAE n'est pas réfléchi en tant que profession à part entière, mais comme moyen pratique de lutter contre l'exclusion. Dès lors, la question du déni de reconnaissance doit se comprendre à partir de ce déterminant sociohistorique. Aussi, l'inévitable transgression du cadre définitoire de l'action sociale constitue un point d'engluement entravant tout processus d'autonomisation de l'IAE comme profession.

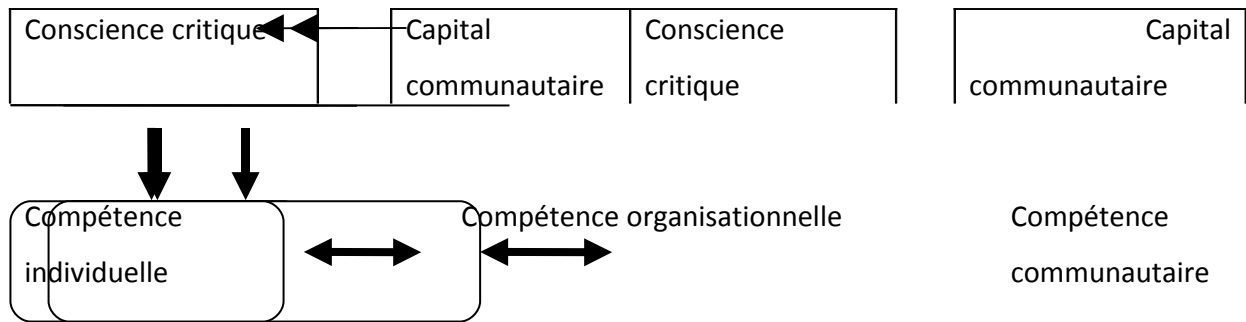
De la sorte, une demande de reconnaissance n'aboutit pas forcément à la formation d'une lutte, demeurant à l'état d'une sourde récrimination. Le façonnement institutionnel de l'identité socioprofessionnelle des responsables de SIAE se réalise du fait de l'atonie de ces derniers se concrétisant par une incapacité à dessiner les contours d'une lutte. Ce discours sur le déni de reconnaissance est en définitive une plainte permettant de faire l'économie d'une critique radicale sur le métier de l'insertion. L'Autre (institutionnel et élu) constitue une entité repoussoir parce qu'il représente une alternative non désirée aux modes antérieurs de

l'intervention sociale, alors que l'absence d'une lutte pour la reconnaissance s'explique principalement par les formes actuelles de coopération et de représentation des SIAE et la structuration de ce secteur d'activité. Néanmoins, cet état d'apathie n'hypothèque pas définitivement la possibilité d'un conflit. Dans cette perspective, la réflexion porte sur ses modalités de formation à partir d'exemples concrets québécois, en s'appuyant sur deux notions centrales : l'empowerment et le développement territorial intégré.

Une approche par l'empowerment permet l'émergence d'un processus d'émancipation et d'affirmation des professionnels tant au niveau individuel que communautaire. Une telle initiative implique la participation de tous les acteurs dont la population pour un territoire. Cette démarche rompt avec le cadre actuel de l'intervention sociale fondé sur la gestion bureaucratique des problèmes sociaux. L'empowerment repose en effet sur une méthodologie inclusive et participative aux fins de définir un modèle alternatif de développement avec et pour les populations. W. Ninacs le définit comme un dispositif développant les capacités de choisir et de décider, et, permettant l'appropriation d'une capacité d'agir [Ninacs W. (2008)]. Bien qu'il n'existe pas d'organisation au sens d'un système structuré capable de réaliser la mise en commun des ressources menant à et développant la compétence communautaire dans le cas des SIAE Vosges, il est toutefois pertinent de réfléchir aux conditions nécessaires pour atteindre cet objectif. A la suite, l'enjeu réside dans la capacité à mobiliser les moyens de participation, de communication, de capitalisation et de valorisation des compétences, et, d'émergence du sentiment d'appartenance. Une telle démarche implique au préalable de rompre avec les cadres psychosociaux existants. En somme, pour atteindre ce niveau communautaire, chaque SIAE doit être empowered, c'est-à-dire acquérir une capacité d'action reposant sur quatre plans : la participation, les compétences, la reconnaissance (se reconnaître et se faire reconnaître ensuite comme légitime et compétent) et la conscience critique (capacité d'auto-analyse de l'organisation et clarification des enjeux). (tableau : "Empowerment"). Cette dynamique se réalise d'autant mieux lorsqu'elle est assise sur des enjeux territorialisés.

EMPOWERMENT [Ninacs W., 2008]





Pour W. Ninacs, le lien entre empowerment et développement économique de type communautaire permet de refonder les conceptions et modes d'intervention notamment de l'IAE. Pour y parvenir, ces dispositifs doivent remplir des conditions "pratiques" : une communauté de valeurs sur les objectifs à atteindre, une capacité concrète d'apprentissage réciproque, une opportunité contributive constante pour chaque individu, un leadership construit sur le mode du consensus, une structure démocratique et une expertise critique du processus à l'œuvre et des résultats obtenus. La mise en œuvre d'un tel projet aboutit à un modèle alternatif d'intervention sociale fondé sur l'engagement de tous les acteurs y inclus la population pour satisfaire les besoins identifiés pour un territoire. Subséquemment, le statut d'une SIAE se modifie en espace de coopération et de formation aux fins de définir les projets-actions de lutte contre l'exclusion, marquant ainsi une rupture avec le cadre fonctionnel actuel de l'IAE. Ce modèle de développement territorial intégré « consiste (donc) en une réflexion sur la logique territoriale de l'innovation sociale au niveau local » [Moulaert F. (2009), p 45]. Définie comme lieu de pouvoir démocratique aux fins de réaliser un projet territorialisé, une SIAE s'approcherait du modèle canadien d'entreprise communautaire et coopérative de développement économique [Levesque B et Mendell M. (2005)]. La fonction d'une structure d'insertion se définit alors comme une organisation cohésive de personnes – morales et physiques – volontaires œuvrant à la consolidation du bien-être social, économique et culturel des membres de la communauté et de la communauté elle-même. Dans cette configuration, les modes de gouvernance de la SIAE s'en trouvent radicalement transformés. Présentement, il convient de repérer s'il existe déjà des éléments en germe ou déjà existants propices à cette mutation. Le collectif SIAE pourrait être réfléchi comme un espace d'empowerment organisationnel permettant une montée en généralité, de développer une compétence communautaire et de concourir à la reconnaissance des structures d'insertion. Il deviendrait un « laboratoire qui permet la systématisation et l'agrégation des actions organisationnelles (innovations en grappes). » [Fontan J.M. (2011), p 17]. Cet espace réaliserait l'institutionnalisation des actions innovantes et leur possible généralisation à un ensemble social sur un territoire plus large. La lutte pour la reconnaissance des SIAE peut

donc se réaliser dans et par l'action innovante, car elle induit des transformations radicales des rapports sociaux et professionnels. Il appartient néanmoins aux responsables de structure d'élaborer les cadres politique et organisationnel assurant à la communauté IAE, son expression plurielle.

4. Conclusion

La question de la lutte pour la reconnaissance est un enjeu central dans les sociétés contemporaines. Cette notion permet par sa valeur heuristique, de comprendre la nature et le sens des conflits sociaux et individuels. Les SIAE des Vosges sont confrontées à la forme expérientielle du déni. L'étude conduite à leur demande a permis d'identifier différents processus construisant ce phénomène. D'une part, la relation entretenue avec les partenaires institutionnels et élus locaux est subordonnée à leurs représentations du secteur de l'IAE. Entre méconnaissance et vision utilitariste, la fonction, les buts visés et l'activité réelle d'une SIAE ne sont pas pris en considération. Ce déplacement du sens ne peut se réaliser que par la négation des valeurs et normes structurantes qui définissent l'existence même d'une SIAE. D'autre part, la non reconnaissance des SIAE se fabrique également à partir d'une dynamique interne. L'analyse des données montre qu'il serait abusif d'attribuer aux seuls acteurs externes, l'imputabilité du déni de reconnaissance. Ce processus interne se réalise à travers trois facteurs majeurs : en premier lieu, le localisme forme une entrave à l'émergence d'une communauté SIAE qui permettrait d'élaborer une identité collective étayée sur une compétence communautaire. Les SIAE se présentent en effet comme un agrégat de structures isolées et de groupes réduits d'établissements (réseau affinitaire) qui par une carence de coopération et d'engagement volontaire, ne peuvent introduire un mouvement d'homogénéisation. Par ailleurs, s'il existe des professionnels au sein des SIAE, cela n'est pas en soi suffisant pour parler des "métiers de l'IAE". Cette absence d'institutionnalisation professionnelle est *de facto* source de non reconnaissance. Enfin, le problème de la légitimité et de la représentativité des têtes de réseau constitue un troisième élément de compréhension. Si la possibilité d'une lutte pour la reconnaissance semble des lus incertaines, il appartient - comme le démontre l'exemple canadien sur l'empowerment et le développement économique intégré - aux responsables de SIAE de s'engager dans l'élaboration d'un projet politique pour l'insertion.

1. Ouvrage :

Boudon R. et Bourricaud F. (2002), *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF, Paris, 714p.

Dubar C. (2000), *La socialisation*, Armand Colin éditeur, Paris, p 140.

Ninacs W. (2008), *Empowerment et intervention*, Presses Universitaires de Laval – Québec, 140 p.

Osty F. (2010), *Le désir de métier : engagement, identité et reconnaissance au travail*, Presses Universitaires de Rennes, 250 p.

Paugam S. (2009), *La disqualification sociale*, PUF, p. XV. (Préface)

2. Article dans une revue

- Française :

Bourdoncle R. (2000), « Autour des mots : professionnalisation, formes et dispositifs », *Recherche et Formation*, N° 35, pp. 117-132.

Ricoeur P. (2005), « Devenir capable, être reconnu », *Esprit*, N° 7, pp. 125-129.

- Etrangère :

Di Maggio P.J. et Powell W., (1983), « The iron cage revisited, institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields », *American sociological review*, N° 48, pp. 147-160.

Fontan J.M., (2011), « Innovation et transformation des sociétés : rôle et fonction de l'innovation sociale », *Economie et solidarité*, V. 41, N° 1- 2, pp. 9-27.

Levesque B. et Mendell M. (2005), « l'économie sociale : diversité des définitions et des constructions théoriques », *Interventions économiques*, N° 32, pp. 3 -5.

Moulaert F. (2009), « le développement territorial intégré : le rôle des rapports sociaux », *Revue canadienne des sciences régionales*, N° 32, pp. 43 -58.

39 756 signes